

Quelle est la fonction des Services?

- Le personnel des Services examine tous les formulaires de demande.
- Les demandes sont approuvées en fonction des politiques de chaque programme (Aide à l'emploi et au revenu, Services aux enfants handicapés et Services d'intégration communautaire des personnes handicapées).
- En cas d'approbation, les articles admissibles peuvent être livrés au domicile du demandeur. Le personnel des Services organise l'installation de l'équipement (p. ex. : les systèmes de suivi)
- ainsi que le ramassage de l'équipement après son utilisation.

Combien coûtent ces services?

Les coûts des services et des articles fournis aux bénéficiaires admissibles sont calculés en fonction des lignes directrices de l'Aide à l'emploi et au revenu, des Services aux enfants handicapés et des Services communautaires des personnes handicapées.

Ce bureau remplace-t-il un service existant?

Oui. Ce bureau gère les services auparavant fournis par les travailleurs de Services à la famille Manitoba. Les services sont ainsi plus pratiques et plus faciles d'accès pour les Manitobains dans toute la province.

Puis-je faire une demande auprès des Services?

Les demandes doivent être remises par un professionnel des soins de santé. Les autres personnes peuvent demander des formulaires vierges ou des renseignements supplémentaires à leur travailleur des Services à la famille.

Pour en savoir plus, visitez le site Web des Services de soutien aux personnes malades ou handicapées à <http://www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr>

ou communiquez avec :

Services de soutien aux personnes malades ou handicapées

114, rue Garry, bureau 102
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1G1

Par téléphone : 204 945 4393 à Winnipeg ou au numéro sans frais 1 877 587-6224

Courriel : disandhealthsupports@gov.mb.ca

Services de soutien aux personnes malades ou handicapées

Offre de produits et de services à l'intention des Manitobains handicapés dans le cadre des programmes admissibles du gouvernement.

Aide aux Manitobains handicapés

Les Services de soutien aux personnes malades ou handicapées traitent les demandes de soutien liées au handicap et à la santé pour les participants aux programmes suivants :

- Aide à l'emploi et au revenu (AER)
- Services aux enfants handicapés
- Services d'intégration communautaire des personnes handicapées

Les soutiens disponibles comprennent les suppléments diététiques et nutritifs, ainsi que les fournitures et l'équipement médicaux admissibles.*

Cela inclut, entre autres :

- les couches requises en raison de besoins médicaux
- les déambulateurs ou les dispositifs d'aide au transfert
- les suppléments nutritifs et les régimes consécutifs à une maladie diagnostiquée
- l'équipement médical spécialisé

*Dans le cadre des lignes directrices de l'Aide à l'emploi et au revenu, des Services aux enfants handicapés et des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées.

Qui peut demander des produits aux Services de soutien aux personnes malades ou handicapées?

Toutes les demandes de soutien aux personnes malades ou handicapées doivent être faites par un professionnel des soins de santé approuvé, comme :

- les médecins
- les diététistes
- les auxiliaires médicaux agréés
- les infirmières praticiennes autorisées
- les infirmières auxiliaires autorisées
- les infirmières autorisées
- les sages-femmes autorisées
- les ergothérapeutes
- les physiothérapeutes
- les thérapeutes respiratoires
- les orthophonistes

Comment un professionnel des soins de santé fait-il une demande?

Les professionnels des soins de santé qui recommandent des soutiens pour un client malade ou handicapé admissible doivent remplir les documents appropriés parmi les suivants :

1. Demande de fournitures médicales et justification des besoins
2. Demande d'équipement médical et justification des besoins
3. Demande de suppléments nutritifs et de régimes alimentaires thérapeutiques

Demande de formulaires vierges

Les Services de soutien aux personnes malades ou handicapées peuvent fournir des formulaires vierges par courriel, par télécopie ou par courrier. Ces formulaires sont également disponibles à <http://www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr>

Remettez les formulaires remplis aux Services :

par courriel :
disandhealthsupports@gov.mb.ca

par
télécopieur : 204 945-1436

Par la poste : Services de soutien aux personnes

malades ou
handicapées 114, rue
Garry, bureau 102
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1G1